

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 12 au 25 octobre 2023

1 Actualités européennes

- [Bien-être animal : une enquête Eurobaromètre montre à quel point le bien-être des animaux est important pour les Européens](#)
- [Industrie de l'armement : la Commission européenne soutient la montée en puissance de la production européenne de munitions et de missiles avec de premiers appels à propositions](#)
- [Fonds européen d'ajustement à la mondialisation : 2,8 millions d'euros au titre pour soutenir 421 travailleurs licenciés en Belgique](#)
- [Énergie : Mise à jour du plan stratégique européen pour les technologies énergétiques, pour un avenir énergétique propre, sûr et compétitif](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

26 et 27 octobre 2023	<p>Conseil européen</p> <p><i>Représentant(e) belge : M. Alexander De Croo</i></p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
9 novembre 2023	<p>Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)</p> <p><i>Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem</i></p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
10 novembre 2023	<p>Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)</p> <p><i>Représentant(e) belge : M. Vincent Van Peteghem</i></p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
15 novembre 2023	<p>Conseil « Affaires générales » (CAG)</p> <p><i>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</i></p>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Rapport annuel sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité

Le présent document constitue le 30^e rapport annuel sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Il est présenté conformément à l'article 9 du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité (« protocole n° 2 ») du traité sur l'Union européenne (TUE) et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Depuis 2018, ce rapport couvre aussi les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux, qui jouent un rôle important dans l'application de ces principes.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 décembre 2023

- Production et commercialisation de matériel forestiers de reproduction

La Directive 1999/105/CE du Conseil établit des règles relatives à la production et à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction. Cette directive régit les matériels forestiers de reproduction, qui jouent un rôle important dans la foresterie.

Dans le cadre des nouvelles priorités d'action de l'Union en matière de durabilité, de l'adaptation au changement climatique et de biodiversité, ainsi que de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de la Directive 1999/105/CE, il convient de réviser cette partie de la législation de l'UE relative à la production et à la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 décembre 2023

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Eau potable – Ajout ou retrait des substances, compositions ou composants de départ des listes positives européennes

Dans le cadre de la refonte de la directive sur l'eau potable, un système de conformité de l'Union européenne pour les produits qui sont destinés à entrer en contact avec l'eau potable sera mis en place.

Cette proposition d'acte délégué fait partie d'un groupe d'initiatives visant à créer ce système et à établir la procédure à suivre pour modifier la liste positive européenne des substances, compositions ou composants de départ à utiliser dans la fabrication de matériaux ou de produits destinés à entrer en contact avec l'eau potable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 13 novembre 2023

- Régions transfrontalières de l'Union européenne – solutions pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs

Les obstacles juridiques et administratifs peuvent avoir une incidence sur la coopération transfrontalière et entraver le potentiel de ces régions.

Cette proposition de règlement établit un cadre juridique pour tous les États membres afin de contribuer à trouver des solutions visant à surmonter ces obstacles.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 novembre 2023

- Prévention du cancer - réduction des risques pour la santé liés à l'utilisation de bancs solaires

Le Plan européen de lutte contre le cancer, adopté en février 2021, est une priorité dans le domaine de la santé et un élément essentiel d'une Union européenne de la santé forte. Il couvre l'ensemble du parcours de la maladie, de la prévention à la qualité de vie des patients atteints d'un cancer et des personnes ayant survécu à un cancer.

Dans le domaine de la prévention, le plan cancer a annoncé que la Commission européenne étudierait des mesures relatives à l'exposition aux rayonnements ultraviolets, y compris des bancs solaires, ce qui augmenterait le risque de mélanome, la forme la plus grave de cancer de la peau.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 19 novembre 2023

- Chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire – lutte contre les pratiques commerciales déloyales

La Directive (UE) 2019/633 sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire fixe des règles minimales visant à mieux protéger les agriculteurs et les petits et moyens fournisseurs actifs dans la chaîne d'approvisionnement.

La présente évaluation déterminera dans quelle mesure la directive a atteint ses objectifs au cours des années qui ont suivi son entrée en vigueur.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 29 novembre 2023

- Fonds social européen et initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 (évaluation)

Cette évaluation couvrira tous les pays de l'Union à 27 et le Royaume-Uni. Elle permettra l'examen:

- de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la valeur ajoutée européenne des actions financées par le Fonds social européen (FSE), y compris l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) sur la période 2014-2020 ;
- de la complémentarité et de la cohérence avec d'autres fonds, y compris des évaluations transversales ;
- de toutes les priorités d'investissement du FSE afin d'obtenir une vue d'ensemble du FSE et de l'IEJ, y compris les financements au titre du soutien des initiatives CRII, CRII +, REACT-EU et CARE.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 janvier 2024

5 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 20/2023 : l'Union européenne et le soutien aux personnes handicapées](#)

Environ un quart des citoyens de l'Union européenne déclarent avoir un handicap. Pour aider les États membres à leur apporter un soutien, l'Union a adopté plusieurs stratégies. La Cour des comptes européenne a évalué si la Commission européenne avait pris des mesures efficaces pour soutenir les personnes handicapées. L'impact de l'action de l'Union dans ce domaine s'est avéré limité, et les principaux indicateurs n'ont pas montré d'amélioration notable. Les critères employés pour définir le statut de personne handicapée varient en fonction des États membres, et les données statistiques ne sont pas comparables, ce qui peut compromettre la reconnaissance mutuelle.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer